Image not found or type unknown

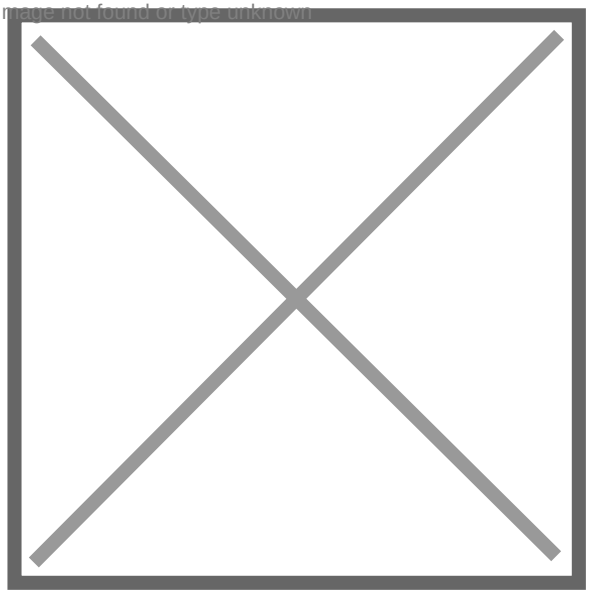

Mise à pied disciplinaire

Par **kote**, le **15/10/2014** à **12:57**

Bonjour,
petite question au sujet des mises à pied disciplinaire.

je m'explique j'ai été convoqué à un entretien préalable pour sanction disciplinaire pouvant aller au licenciement. j'ai été sanctionné à titre disciplinaire par une journée de mise à pied (aout 2014) aujourd'hui je reçois ma fiche de paie pour cette période et dessus y figue la mise à pied mais elle est noté conservatoire... qu'est ce que cela veut dire !? est ce normal..... il me semble que se sont 2 choses différentes. Merci de votre réponse. Cordialement, KOTE

Par **moisse**, le **15/10/2014** à **16:15**

Bonsoir,
Vous avez raison, la mise à pied conservatoire précède la sanction et n'a pas besoin d'une procédure spécifique pour être prononcée A DUREE INDETERMINEE, même si l'employeur doit rapidement mettre en oeuvre la procédure pour la sanction envisagée par la suite.
Vous avez fait l'objet d'une mise à pied disciplinaire qui n'a rien de conservatoire.
Reste à apprécier l'impact de cette formulation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés